

REPUBLIQUE DU BENIN

**_*_*_*

ASSEMBLEE NATIONALE

*_*_*_*_*_*

(6^{ème} Législature)

DEBATS PARLEMENTAIRES

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 2014

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance du jeudi 05 juin 2014

Sommaire :

1. **Communication du Gouvernement relative aux opérations immobilières effectuées en 2007 et 2008 dans la perspective de la tenue de la conférence au sommet de la communauté des Etats Sahélo-sahariens (CEN-SAD) dans notre pays.**
2. **Examen de la question orale avec débats du député Youssoufou BIDA, relative au problème de l'emploi et au problème du chômage au Bénin.**

(La séance a démarré à 11h45mn sous la présidence de Monsieur Boniface YEHOUE TOME, Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale).

* * *

* *

*

M. le Président. Bonjour, chers collègues !
Veuillez vous asseoir.

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, vous voudrez bien vérifier le quorum en constatant ceux qui sont présents.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU, Deuxième Secrétaire Parlementaire. *(Procède à la vérification du quorum).* Il y a 15 députés présents, Monsieur le Président.

M. le Président. Le quorum n'étant pas atteint, il est 11h45mn. La séance est reportée à 12h45mn.

(La séance est suspendue à 12h45mn).

* * *

* *

*

(La séance est ouverte à 13h03mn par son Excellence Professeur Mathurin Coffi NAGO, Président de l'Assemblée Nationale).

(Coups de maillet)

M. le Président. La séance est ouverte.

Chers collègues députés, madame et messieurs les ministres, nous allons commencer par les communications. Monsieur le Deuxième Secrétaire Parlementaire, vous avez la parole.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture du décret n°2014-336 du 30 mai 2014).*

M. le Président. Ce dossier est affecté à la commission des finances et des échanges, quant au fond et à la commission de l'éducation, pour avis.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture de la proposition de loi modifiant et complétant la loi n°2008-07).*

M. le Président. Cette proposition de loi est affectée à la commission chargée des lois, quant au fond et à la commission n°4, pour avis.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture de la proposition de loi portant cadre juridique du partenariat public privé en République du Bénin).*

M. le Président. Ce dossier est affecté à la commission des lois, quant au fond et aux commissions des finances et du plan, pour avis. Donc, deux commissions, pour avis et la commission des lois, quant au fond.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture de la proposition de loi modifiant et complétant la loi n°2001-37 du 10 juin 2002).*

M. le Président. Ce dossier est affecté à la commission des lois quant au fond et à la commission n°4, pour avis.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture de la proposition de loi portant Code de la construction en République du Bénin).*

M. le Président. Dossier affecté à la commission n°3, quant au fond et à la commission des lois, pour avis.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture de la proposition de loi relative à la radiodiffusion numérique en République du Bénin).*

M. le Président. Cette proposition de loi est affectée à la commission n°3, pour le fond et à la commission n°4, pour avis.

Je pense qu'il y a d'autres projets. Il doit avoir une dernière proposition de loi portant modification du Code de procédures civile et commerciale. L'organisation judiciaire, c'est déjà cité ?

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. Oui !

M. le Président. D'accord ! Donc, on passe à ceci. Ensuite, je pense que nous avons une demande en procédure d'urgence. Est-ce que vous l'avez ?

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture de la demande d'étude en procédure d'urgence).*

M. le Président. Il s'agit d'une demande d'étude en procédure d'urgence d'une proposition de loi, celle qu'on vient de vous présenter, elle est relative à la radiodiffusion numérique en République du Bénin. Dans ce cas, comme vous le savez, nous devons appliquer les dispositions de l'article 78 de notre Règlement Intérieur. A cet effet, je voudrais demander l'avis de la plénière. Donc voilà, conformément à ces dispositions, l'Assemblée Nationale statue et se prononce sur l'opportunité de cette étude en procédure d'urgence à main levée et sans débat, donc il n'y a pas de débat.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Voici le résultat du vote :

- Pour : 36 voix ;
- Contre : 00 voix;
- Abstentions : 06 voix.

Donc, la demande est acceptée.

(Coups de maillet)

Nous allons vous lire une décision de la Cour Constitutionnelle pour information. Mais avant de vous apporter l'information relative à la décision de la Cour, nous allons donner la parole à la commission qui a été saisie au fond par rapport à ce dossier, pour nous dire le délai dans lequel cette étude va se faire.

Monsieur le président de la commission du plan, vous avez la parole.

M. Karimou CHABI-SIKA, président de la commission du plan, de l'équipement et de la production. Monsieur le Président, dans deux semaines.

M. le Président. Ce n'est plus une étude en procédure d'urgence dans ce cas. Dans deux semaines ! Est-ce qu'il y a d'objections par rapport au délai qui nous est proposé ? Il n'y a pas d'objection. Il en est ainsi décidé. Donc, dans deux semaines, nous sommes censés recevoir le rapport.

Nous allons à présent prendre connaissance du compte rendu sommaire. La décision ! Bon ! Allons-y !

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture de la décision DCC n°14-103 du 27 mai 2014).*

M. le Président. Je pense que maintenant, nous pouvons passer à la lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du 03 juin 2014. Madame la Première Secrétaire Parlementaire, vous avez la parole.

Mme Claudine PRUDENCIO, Première Secrétaire Parlementaire. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du 03 juin 2014).*

M. le Président. Mesdames et messieurs les députés, avez-vous des observations à faire sur ce compte rendu sommaire ? Il n'y a pas d'observation sur ce compte rendu sommaire, donc il est considéré comme adopté.

(Coups de maillet)

Chers collègues députés, nous venons à présent à l'ordre du jour proprement dit qui comporte deux points. Le premier point porte sur la communication du Gouvernement relative aux opérations immobilières effectuées en 2007 et 2008 dans la perspective de la tenue de la conférence au sommet de la communauté des Etats Sahélo-sahariens dans notre pays. Je voudrais faire un rappel historique. Cette communication a été programmée parce que demandée par le Gouvernement suite à la présentation de la question orale par l'honorable député Eric Houndété. Conformément aux dispositions des articles 105 et 108, le Gouvernement a souhaité reporter la réponse pour présenter à la deuxième séance plénière une communication en lieu et place de cette réponse-là. Je voudrais vous rappeler que cette séance plénière devrait être consacrée à cette question orale depuis le 15 mai 2014, donc voici trois semaines. Donc le Gouvernement a décidé de faire une communication en lieu et place de sa réponse. Je voudrais donc avant que nous n'abordions la présentation de cette communication, faire lire certaines dispositions, ces articles 105 et 108. Je voudrais suggérer que nous commençons par l'article 108. Monsieur le Secrétaire Parlementaire, vous avez la parole.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture de l'article 108 du Règlement Intérieur).*

M. le Président. Nous allons revenir à l'article 105.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture de l'article 105).*

M. le Président. Nous avons essayé de rafraîchir nos mémoires respectives, ce qui nous permet à présent d'engager la procédure relative à la présentation de cette communication. A cet effet, je voudrais donner la parole au député Eric Houndété

pour nous rappeler l'objet de la communication. Monsieur le député, vous avez la parole.

Communication du Gouvernement relative aux opérations immobilières effectuées en 2007 et 2008 dans la perspective de la tenue de la conférence au sommet de la communauté des Etats Sahélo-sahariens dans notre pays.

M. Eric HOUNDETE. *(Donne lecture de la question orale avec débat n°44 du 4 avril 2013).*

M. le Président. Merci, cher collègue député ! Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement présents, vous venez donc d'écouter l'objet de la communication que vous vous apprêtez à présenter à la plénière. Je voudrais donc vous passer la parole particulièrement au ministre qui a été dépêché à cet effet. J'aimerais vous passer la parole pour que vous puissiez nous présenter la communication que vous avez préparée à ce sujet. Vous avez la parole.

M. Christian SOSSOUHOUNTO, ministre de l'environnement, de l'assainissement, de l'urbanisme et de l'habitat. Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale !

Chers honorables députés à l'Assemblée Nationale, le Gouvernement remercie l'auguste Assemblée pour lui avoir donné l'occasion de venir présenter ce jour, une communication sur la question orale avec débats n°44 en date du 04 avril 2013 sur bien évidemment les opérations entrant dans le cadre de l'organisation de la conférence CEN-SAD dans notre pays

Qu'il vous souvienne, honorables députés, que du 11 au 18 juin 2008, s'est tenu en effet le 10^{ème} sommet des Chefs d'Etats de la CEN-SAD dans notre pays, ici à Cotonou. Dans l'attente de ce sommet et dans la dynamique des préparatifs devant aboutir à la bonne tenue de ce sommet, histoire de rehausser l'image de notre pays et sa notoriété sur le plan international, l'Etat a décidé d'améliorer qualitativement et quantitativement la capacité d'accueil de notre cher et beau pays le Bénin. C'est ainsi qu'une commission constituée de cadres de l'administration centrale dirigée par l'ex-ministre de l'urbanisme, de l'habitat, de la réforme foncière et de la lutte contre l'érosion côtière (MUHRFLEC) a été dépêchée au Ghana, pays voisin, pour examiner le schéma qui a permis à ce

pays d'héberger les hôtes du sommet de l'Union Africaine. C'était ce sommet qui a eu lieu en juillet 2007. Dans son rapport, la commission a révélé que le schéma ghanéen a déjà été utilisé ici au Bénin, c'était alors en 1995 lors de la tenue du sommet de la Francophonie. Il s'est agi d'accorder des facilités à des promoteurs privés pour obtenir d'eux des villas à exploiter pendant le sommet. Ce dispositif avait déjà permis au Bénin, notre pays, de disposer d'une cinquantaine de villas lors de la tenue du sommet de la Francophonie. Ce programme avait été exécuté par des promoteurs privés dont notamment les sociétés FADOUL et KASHAMOU.

Monsieur le Président, chers honorables députés, la représentation nationale, à travers huit (8) questions adressées au Gouvernement, a donc souhaité avoir des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de promotion immobilière lié à l'organisation du sommet de la CEN-SAD à Cotonou. C'est ce qui justifie les huit (08) questions adressées au Gouvernement dont rend compte la présente communication.

Question n°1 :

Quelle est la superficie totale couverte par toutes les opérations d'attribution de terrain aussi bien au champ de tirs qu'à la plage de la Présidence de la République ?

Le programme a couvert une superficie totale de 42ha, 32a et 97ca répartie bien évidemment entre l'ex-champ de tirs et la plage Ouest de Cotonou. Les détails, chers honorables députés, se trouvent dans le tableau n°1. Il y a la colonne des promoteurs ensuite celle des superficies couvertes.

Promoteur n°1 : GROUPE FADOUL.

Superficie : 07ha 25a 26 ca

07ha 44a 29ca.

Promoteur n°2 : Société SUD AFFAIRES.

Superficie : 1ha 02ca 03ca

1ha 30a 00ca.

Promoteur n°3 : Société DIFEZI

Superficie : 2ha 22a 96ca

1ha 07a 87ca.

Promoteur n°4 : LA ROCHE IMMOBILIER.

Superficie : 5ha 70a 98ca.

Promoteur n°5 : SHRL - BENIN.

Superficie : 4ha 22a 87ca.

Promoteur n°6 : GSP - BENIN.

Superficie : 44a 82ca.

Promoteur n°7 : PETROSTAR BENIN SA.

Superficie : 2ha 92a 77ca.

Promoteur n°8 : STANDING IMMOBILIER.

Superficie : 1ha 24a 63ca.

Promoteur n°9 : CONSTRUCTOR Sarl.

Superficie : 1ha 69a 90ca.

Promoteur n°10 : ROC FLEURI IMMO.

Superficie : 29a 72ca

44a 86ca.

Promoteur n°11 : Groupe LAICO BENIN.

Superficie : 1ha 00a 00ca

4ha 00a 01ca.

Question n°2 :

Quel est le nombre de projets immobiliers prévus ?

Au total, quinze (15) projets immobiliers ont été initiés pour être réalisés par onze (11) promoteurs.

Question n°3 :

Quel est le budget prévisionnel et définitif de chaque projet ?

Le budget prévisionnel et définitif appelle, chers honorables députés, à un certain nombre de diligences qui exigent un travail d'investigation à l'achèvement des projets. Les travaux étant en cours sur certains sites encore, il est prévu qu'une équipe interministérielle prenne contact avec tous les promoteurs pour enregistrer et comparer les données relatives au budget prévisionnel et définitif de chaque projet.

Question n°4 :

Quel est le contenu de chaque projet et l'identité des promoteurs ?

Chers honorables députés, le tableau n°2 renseigne sur le contenu de chaque projet et sur l'identité du promoteur.

Il s'agit de :

1- GROUPE FADOUL, promoteur : M. Fadoul El Achkar Z. Michel.

Nombre : 10 villas et l'autre chiffre n'est pas encore défini, comme je l'ai dit tout à l'heure par rapport à une question précédente.

2- Société SUD AFFAIRES, Mme Wabi Chakiratou.

Nombre : 10 villas et 13 villas.

3- Société DIFEZI, Mme Karimou Affoussatou.

Nombre : 16 villas et 10 villas.

4- LA ROCHE IMMOBILIER, M. Chagoury Tony.

Nombre : 20 villas.

5- SHRL - BENIN, M. Kodeih Ghaby.

Nombre : le nombre n'est pas encore défini totalement.

6- GSP - BENIN, M. Kakpo Kinkpé Gilbert.

Nombre : 5 villas.

7- PETROSTAR BENIN SA, M. Hanna Elias.

Nombre : 20 villas.

8- STANDING IMMOBILIER, M. Houndonougbo Marcel Koffi.

Nombre : 10 villas.

9- CONSTRUCTOR Sarl, M. Agunbiadé Olufemi Joseph.

Nombre : 14 villas.

10-ROC FLEURI IMMO, madame Dibousse Assissatou 06 villas.

11- Groupe Laïco Bénin : 69 villas.

Question n°5 :

Quelles sont les facilités offertes par l'Etat aux différents promoteurs (terrains, exonérations fiscales, viabilisation et VRD) ?

Les terrains sis dans la zone de l'ex-champ de tirs sont vendus ou cédés, viabilisés ; tandis que ceux situés à la plage ouest ont été vendus en l'état, donc non viabilisés.

En termes de facilités, seules des exonérations spécifiques ont été accordées à tous les promoteurs. Ces exonérations s'estiment à un milliard sept-cent-soixante-sept millions cent-deux-mille-sept-cent-soixante-douze (1.767.102.772) FCFA en termes de crédit intérieur (CI) et à huit milliards quatre-cent-quatre-vingt-quinze millions neuf-cent-vingt-trois mille cinq-cent-trente-sept (8.495.923.537) FCFA en termes de crédit douanier (CD) ; soit un total général de dix milliards deux-cent-soixante-trois millions vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-sept (10.263.026.587) FCFA. Ce qui est parfaitement ou plus en détail illustré par le tableau n°3 et je vous prie de m'autoriser à passer dessus puisque les détails sont clairement là-dedans.

Question n°6 :

Quel est le coût de cession des terrains et quel est le montant total des recettes encaissées par le Gouvernement ?

Le montant total des recettes encaissées est de six-cent trente-quatre millions sept-cent-quatre mille cinq-cents (634.704.500) FCFA. C'est le tableau n°4 qui renseigne sur le coût de cession des terrains.

Question n°7 :

Quel est le point des parcelles effectivement viabilisées ?

Là-dessus, il faut signaler que ce sont toutes les parcelles qui ont été viabilisées. Seulement, il convient de préciser que seules les parcelles de l'ex-champ de tirs, l'ont été par les soins de l'Etat.

Dernière question, question n°8 :

Quel est le point d'exécution des engagements souscrits par projet immobilier et par promoteur à la date du 31 décembre 2012 ?

Le tableau n°5 fait le point d'exécution des engagements souscrits par projet immobilier et par promoteur à la date sus-indiquée.

Avec la permission du Président, nous voudrions donner lecture rapidement de ces points.

Le tableau affiche dans sa première colonne, le promoteur ; la seconde, référence de la convention, ensuite la situation géographique du site, nombre de villas contractuelles, enfin nombre de villas réellement achevées au 31 décembre 2012.

Ces informations sont importantes parce que nous avons dit précédemment qu'il y a une commission interministérielle qui doit travailler à l'exhaustivité des autres renseignements aussi bien liés aux taxes et aux recouvrements éventuels parce que sur tous les sites, toutes les villas n'ont pas été encore construites et au passage, ce dossier, c'est notre Ministère, le Ministère des Finances mais aussi d'autres Ministères dont nous allons nous associer les services pour pouvoir donner les éléments complémentaires dont nous avons parlé, dans un comité interministériel.

N°1 : Groupe Fadoul, je fais fi des références de la Convention avec votre permission, situation du site, c'est aussi bien le TF 1399 de l'ex-champ de tirs que derrière l'aéroport. A l'ex-champ de tirs, nombre de villas contractuelles 10, nombre de villas réellement achevées, je crois que l'entièreté des 10 villas a été achevée.

Non ! Pardon ! Nombre de villas attendues c'est plutôt 10, ce qui a été réellement fait, aucune villa sur les 10 n'a été encore construite. Derrière l'aéroport, nombre de villas contractuelles, cela n'a pas été clairement défini dans le contrat ; nombre de villas réellement achevées au 31 décembre 2012, 50.

N°2 : Société SUD AFFAIRES ; nombre de villas contractuelles à l'ex-champ de tirs 10, nombre de villas achevées 10 ; plage ouest de Cotonou toujours pour Société SUD AFFAIRES, nombre de villas contractuelles 13, nombre de villas réalisées 13.

N°3 : Société DIFEZI, derrière CIC, dans le contrat, ce sont 16 villas qui sont attendues, réellement réalisées 16. Plage ouest de Cotonou, 10 villas dans le contrat qui sont attendues, à l'arrivée, 04 sont réalisées jusque-là. Il faut faire observer que les 04 villas réalisées ont couvert toute la superficie qui a été octroyée à cette fin.

N°4 : La ROCHE immobilier ; situation géographique du site, entre Novotel et le Palais des Congrès. Nombre de villas contractuelles 20, à l'arrivée, 26 ont été réalisées.

N°5 : SHRL-Bénin ; situation géographique, ex-champ de tirs, le nombre de villas contractuelles n'a pas été défini mais à l'arrivée, 15 villas ont été réalisées sur le domaine octroyé.

N°6 : GSP-Bénin, c'est dans la zone de l'aéroport de Cotonou. 05 villas attendues dans le contrat et jusqu'à présent, aucune n'a encore été réalisée.

N°7 : Petrostar Bénin situé à l'ex-champ de tirs, 20 villas dans le contrat sont attendues et 05 ont été réellement réalisées jusqu'à présent.

N°8 : Standing immobilier, situation du site, ex-champ de tirs, 10 villas attendues, 05 réalisées jusqu'à présent.

N°9 : Constructor Sarl, ex-champ de tirs, 14 villas dans le contrat et les 14 sont entièrement achevées.

N°10 : Roc Fleuri Immo, derrière Novotel Orisha, 06 villas dans le contrat et 07 ont été réalisées.

N°11 : Groupe Laïco Bénin, à côté de Marina Hôtel, 69 villas dans le contrat et 56 ont été réalisées.

Je crois que pour le groupe Laïco, il est important de préciser que c'est à titre privé. Ce n'est donc pas l'Etat qui lui a vendu ce domaine. Néanmoins sur 69 villas 56 ont été réalisées.

Excellence Monsieur le Président, chers honorables députés, telle est la réponse à la question orale avec débat n°44 dont nous avons eu l'honneur de donner la substance à travers la présente communication.

M. le Président. Après la réponse du Gouvernement, après la communication, il nous revient à présent d'organiser le débat conformément aux dispositions des articles 105.2 et 105.3.

Nous allons tout à l'heure dans un premier temps, laisser la parole à l'auteur de la question, objet de cette communication. Après quoi, nous allons répartir le temps de parole entre les groupes parlementaires ainsi qu'au niveau des non inscrits parce que les non inscrits sont également concernés.

Je voudrais suggérer que nous puissions consacrer deux heures de temps à ce débat. Et si nous sommes d'accord sur ce temps global qui sera réparti entre les différents groupes et les non inscrits, le groupe « Refondation, Paix et Développement » aura 14 minutes, le groupe « UMP, Unité Solidarité et

Progrès » aura 17 minutes, le groupe « Refondation et Emergence » aura 16 minutes, le groupe « Refondation et Progrès » 16 minutes, « l'Union fait la Nation », 13 minutes, « Nation et Développement », 13 minutes, « PRD Union fait la Nation », 13 minutes et les non inscrits 17 minutes.

Voilà la répartition qui est faite du temps global que nous avons retenu.

Je vais donc commencer par l'auteur de la question à savoir le député Eric Houndété. Monsieur le député, vous avez la parole.

M. Eric HOUNDETE. Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir programmé cette question orale. Une programmation qui nous donne l'occasion de nous rendre compte de la qualité de la gouvernance dans notre pays, du peu d'intérêt que ceux qui nous gouvernent accordent à l'intérêt général, à la protection du patrimoine national et à l'efficacité de l'action gouvernementale.

La question qui a été posée au Gouvernement date d'avril 2013. Cela veut dire que cela fait 14 mois aujourd'hui que le Gouvernement a reçu cette question.

Je rappelle que cette question pour être posée, a été précédée d'une question écrite qui est partie au Gouvernement plus tôt. Elle a été succédée encore d'une autre question écrite. Cela signifie que le Gouvernement devrait avoir eu le temps de rechercher les réponses aux questions.

Vous êtes d'accord avec moi, je suis sûr que Monsieur le Président, vous devez être aussi désolé que moi, d'entendre le Gouvernement dire que pendant 14 mois, il n'a pas été capable d'évaluer l'incidence d'une activité, d'une action qu'il a menée depuis 07 ans ; depuis 07 ans que cette activité a été menée. Le Gouvernement qui chante sur tous les toits, son obligation de compte rendu, ce Gouvernement n'a pas été capable d'évaluer le travail qu'il a fait. Il n'a pas été capable d'évaluer les ressources qu'il a englouties dans cette opération, d'en évaluer l'impact. Et, c'est avec grande tristesse que vous prenez le document produit par le Gouvernement, vous vous rendez compte que bon, cela ne leur dit rien du tout.

D'ailleurs, lorsque la question a été posée, le Gouvernement n'a pas été capable, 14 mois après, de venir répondre. Il a dû chercher une sorte d'échappatoire pour aller échafauder ou fabriquer un petit document à nous apporter ici.

Prenez chacune des questions qui ont été posées. Ce sont des questions précises qui demandent des réponses précises. Hélas !

Lorsque vous lisez l'introduction de la réponse du Gouvernement, vous vous rendez compte que comme à l'habitude, comme à l'accoutumée, il s'agit d'une grossière improvisation. Rien n'a été planifié. On s'est levé un matin, on a dit, bon, on va construire des villas. Il faut courir au Ghana pour voir ce que les ghanéens ont fait. En oubliant que soi-même, on a déjà expérimenté quelque chose. Ce qui signifie qu'on ne s'est même pas préoccupé, avec les services internes, de savoir, voici ce que nous voulons faire. Il n'y a pas eu de réflexion préalable interne. Quelqu'un s'est levé, il dit bon, allons au Ghana. Le Ghana a fait sommet, machin, donc il faut que nous aussi on court au Ghana. C'est ce qui s'est passé. C'est ce que le Gouvernement nous annonce. Et c'est au Ghana qu'il s'en va réaliser que ce qu'il veut faire, il l'a déjà fait dans son pays. Ce sont les ghanéens qui nous informent que ce que nous voulons faire, nous savons déjà le faire chez nous.

Quand vous entrez maintenant dans le concret des réponses que le Gouvernement a bien voulu nous apporter, les imprécisions qu'il y a, démontrent très bien qu'on a voulu simplement s'amuser.

A la première question de savoir la surface totale couverte par toutes les opérations immobilières, nous avons reçu une réponse, évidemment une réponse chiffrée, on a dit que c'est 42 hectares, situés au champ de tirs, etc... C'est très bien ! Nous avons reçu les détails. Le nombre de projets immobiliers prévus. On nous a dit qu'il y a 15 projets immobiliers réalisés par 11 promoteurs et je note que plus tard, on nous a donné un tableau qui détaille cela.

C'est à la question n°3 que vous réalisez que le Gouvernement ne sait pas ce qu'il veut. C'est quoi le budget prévisionnel ? Il n'est pas possible que le Gouvernement me dise qu'il a contracté avec un investisseur sans chercher à savoir quel est le contenu du projet. Je veux faire une villa, très bien, je veux faire 15 villas. Est-ce que cela suffit ? Quelqu'un vient me voir, il dit je veux faire 15 villas et puis moi je signe avec lui, je dis prends un terrain, je te donne l'exonération ? Les villas ont quel standing ? Elles ont quel coût ? Elles sont de quelle qualité ? Elles vont servir à quoi après ? Elles, pour parler de villas, puisqu'on dit une villa. Cela va servir à quoi après le sommet ? Si cela va être vendu, cela va être vendu à quel prix ? Parce que l'Etat, en engageant ces ressources, attend en principe, que les citoyens profitent des facilités qui vont être offertes. Ces villas vont être vendues à

quel coût ? Dans quelles conditions ? A quelle condition ? Est-ce que l'Etat ce faisant, contribue à régler le problème de logement des citoyens ? C'est quand même 42 hectares. C'est 42 hectares !

Vous avez pu voir sur l'un des projets, on a dit qu'on veut construire 10 villas sur 07 hectares. Est-ce que quelqu'un sait ce que l'on appelle 07 hectares ? C'est 72.000 m². Et chacun de nous sait qu'à Cotonou, avec 300 m², on vous a logé. Si vous voulez être à l'aise, vous avez 500 m², voire 1.000, même 2.000. Même si c'était le cas, 72.000 m² pour construire 10 villas, c'est quelle nature de villas ? Qui veut habiter ces villas pour que cela couvre 72.000 m² et que l'Etat subventionne cela ? Je crois qu'il y a des questions de choix qui se posent à notre pays. Il y a des questions de gouvernance, il y a des questions de pertinence de l'action publique à ce niveau.

Vous n'avez aucune réponse, aucune justification, aucune motivation de ces options qui ont été faites par le Gouvernement.

Evidemment la question 4, quand on pose la question de savoir quel est le contenu de chaque projet, chaque fois que vous posez cette question, le Gouvernement vous dit qu'on veut faire 15 villas. 15 villas pour faire quoi ? Je l'ai déjà dit tantôt.

Maintenant, lorsque nous avons demandé quelles sont les facilités qui sont offertes aux promoteurs, Monsieur le Président, écoutez-moi très bien, il s'agit de douze milliards (12.000.000.000) au total que l'Etat a consentis pour la viabilisation de ces terrains ou pour l'appui, sans compter les coûts de viabilisation, pour l'appui à ces promoteurs. C'est douze milliards (12.000.000.000). Quel est l'impact attendu ? Quel est l'impact obtenu pour ces douze milliards (12.000.000.000) ? Sans compter, quand nous avons demandé, combien cela coûte, les terrains, c'est six cent millions (600.000.000) que l'Etat a encaissés pour 42 hectares en plein Cotonou. En plein Cotonou ! En bordure de mer ! C'est six cent millions (600.000.000) et chacun de vous sait que avec c'est six cent millions (600.000.000), dans la ville de Cotonou, où des terrains bien situés, si vous avez 10 terrains de 500 m², vous êtes fort. C'est 42 hectares, à six cent millions (600.000.000).

C'est vrai, on a voulu donner des facilités. Nous avons appelé cela facilités. Mais une facilité qui n'a pas de mesure. Est-ce que dans les choix de l'action publique, nous travaillons pour les populations qui ont besoin d'être logées ? Ou bien nous travaillons pour des privilégiés ?

Dans cette trame, je demanderais, si demain nous avons un autre sommet à organiser, qu'est-ce que nous faisons, puisque les villas ne sont pas conçues, ces villas ne sont pas conçues pour être des résidences hôtelières, pour être des infrastructures qui continuent de faciliter ce genre d'opération. Qu'est-ce que nous faisons demain ? Donc, il y a l'investissement et le résultat qu'il faut comparer.

J'ouvre une petite parenthèse, une petite brèche pour rappeler au ministre que le même Gouvernement a déclaré dans ce même pays, construire des villas, tantôt c'est 10.000, tantôt c'est 20.000, les villas FCBE de Lokossa sont toujours là dans l'eau, habitées par les serpents, les grenouilles et autres. Je ne parle pas des autres localités. Est-ce que l'action gouvernementale est ainsi efficiente ? Est-ce que l'action gouvernementale sert ainsi les populations ? Est-ce que c'est bien ? Parce que cet argent auquel on a renoncé ou que l'on a dépensé pour faire ces viabilisations, c'est quand même la sueur des contribuables et des gens qu'on a persécutés.

Je ne dis rien, je ne fais aucune révélation, en vous faisant remarquer, lisez très bien le tableau, que la plupart des projets qui n'ont pas connu un aboutissement heureux, sont des projets partisans de membres éminents de partis politiques mouvanciers. C'est cela que j'observe en lisant le document que je regarde.

Quand on a demandé quelles sont les facilités, ...

M. le Président. S'il vous plaît, chers collègues, veuillez y prêter une attention.

M. Eric HOUNDETE. Les terrains qu'on a vendus à six cent millions (600.000.000), les 42 hectares, quel est son coût réel ? Parce que le Gouvernement devrait avoir évalué le coût réel de ces terrains et dire, j'ai consenti tel sacrifice parce que je veux que des villas soient réalisées. C'est cela qui nous permet d'être efficient.

Je pense qu'il n'est pas utile que je m'éternise sur ce que nous avons tous vu, lu et entendu.

Je voudrais résumer pour dire que le Gouvernement de la refondation, c'est comme cela qu'on appelle cela, ce Gouvernement, est un Gouvernement d'improvisation totale, de mépris de l'intérêt public, un Gouvernement qui n'a pas à cœur, les souffrances des populations à la base. Un

Gouvernement qui, pour ses intérêts personnels ou les intérêts personnels de ses membres ou de leurs affidés, est prêt à fouler aux pieds, l'intérêt national, à brader le patrimoine et à jeter par la fenêtre, les ressources publiques. C'est cela. Je le constate avec une grande amertume, avec un très grand regret.

Je pense que les députés devraient se préoccuper de cette situation. Parce que ce qui se passe, ce qui s'est passé à travers ce projet qui traduit, il faut appeler un chien un chien et un chat un chat, l'incompétence du Gouvernement. Ce qui s'est passé là, interpelle chaque élu. Parce que chacun de vous représente les populations. Chacun de nous représente les populations et chacun de nous doit veiller à ce que l'intérêt public soit préservé et sauvegardé.

Alors chers collègues, je voudrais très humblement, vous appeler à votre responsabilité, à votre sens patriotique pour que ce qui doit être fait, soit fait et que ceux qui ont créé cette situation soient punis à la mesure du forfait qu'ils ont commis. J'espère que les populations sanctionneront ceux qui ont fait cela et ceux qui continuent de crier qu'ils ont bien fait.

M. le Président. Merci, cher collègue ! Après l'intervention de l'auteur de la question, nous allons à présent, donner la parole aux différents groupes parlementaires. Je vous ai déjà indiqué le temps de parole qui revient à chaque groupe parlementaire. Nous allons commencer par le groupe « Refondation, Paix et Développement ». Vous avez droit à 14 minutes. Madame la présidente du groupe, nous allons vous donner la parole et il vous reviendra de gérer au plan interne. Vous avez droit à 14 minutes, je vous vois... Je vous laisse quelques secondes pour vous organiser. Nous n'avons pas besoin de savoir ceux qui interviennent mais à la fin des 14 minutes, nous mettons fin à vos interventions.

Vous avez la parole, madame la présidente !

Mme Sofiatou SCHANOU. Moi, je dirai mieux vaut tard que jamais. Donc, je me réjouis que l'on ait eu réponse à la question posée par quelques collègues aujourd'hui.

Je félicite, je dis bien je félicite et je remercie le Gouvernement de mon pays. Vous allez me demander pourquoi. Et je vous dirai, à partir du document produit par le Gouvernement, je constate et même je confirme les dires de quelques Béninois

qui ont l'habitude de dire que seul Cotonou s'urbanise et se développe. Alors, je dis cher Gouvernement ou plutôt cher Monsieur le Chef du Gouvernement, pensez aux autres villes du Bénin. Porto-Novo la capitale aussi veut avoir des villas de grand standing. Monsieur le Président, je suis certaine que Bopa ne dira pas le contraire de ce que je suis en train de dire.

(Rires des députés)

M. le Président. Je ne sais pas si Bopa figure dans le pays hein ! N'en parlons plus.

Mme Sofiatou SCHANOU. Bopa se trouve au Bénin. Moi j'ai bien envie de construire des villas de grand standing pour ceux qui auront envie d'aller visiter Possotomé par exemple.

Je continue sur la lancée pour dire encore une fois, vous savez dans ce même Bénin, on a reproché au Gouvernement de ne pas tendre la main aux opérateurs économiques et autres. Mais voilà maintenant une main tendue, si je peux les nommer ainsi, vers les opérateurs immobiliers et que nous sommes en train de contester, de critiquer, de...enfin, bon ! On ne peut pas vouloir d'une chose et de son contraire. Il faudrait vraiment qu'on sache ce que l'on veut. Moi, je dis, j'invite ces opérateurs à ne pas s'arrêter à Cotonou. Et je demande aussi au Gouvernement de ne pas limiter cela seulement à ce projet-là, au projet immobilier. Il y a encore à faire. Par exemple, développez-nous le tourisme. Chers opérateurs, je vous invite. On a pas mal de choses à faire.

Parce que ce qu'on doit savoir, on ne peut pas inciter le Gouvernement à rentrer dans le jeu des spéculations faites par les démarcheurs comme on les appelle, vous savez les agents immobiliers des rues. Donc, quel que soit ce que le Gouvernement donne, cela a un prix forfaitaire. Donc, on ne peut pas critiquer, dire au Gouvernement, vous fermez la porte aux opérateurs, vous chassez les opérateurs et en même temps, quand le Gouvernement s'essaye, on reprend encore.

Mais je suis heureuse, ce n'est pas le premier Gouvernement à tenter ce genre d'aventure. Ils nous l'ont rappelé, quand ils ont parlé de la Francophonie. Il y a eu la Francophonie avant la refondation.

Je ne veux pas monopoliser la parole parce que j'ai vu mes collègues qui sont en train de grincer les dents. Je voudrais donc laisser la parole à d'autres collègues.

M. le Président. Vous continuez.

M. Nicaise FAGNON. Moi, je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur le fait qu'il y a le comportement adopté qui suscite des critiques qui auraient pu être évitées. Parce que dans le rôle qui est le nôtre, celui de contrôler l'action gouvernementale, lorsqu'on pose des questions de cet intérêt-là, et qu'on met près de deux ans pour répondre, c'est comme si on a quelque chose à cacher. Alors qu'en fait, il n'y a rien à cacher. Puisque les bâtiments sont debout. Les bâtiments sont debout et indéniablement ce qui est positif c'est qu'il y a un vide qualitatif qui est comblé dès lors que ce projet a été mis en œuvre comparativement au fait que par le passé, avant que le projet ne soit initié, c'était du sable. Donc, je souhaiterais vraiment que le Gouvernement puisse adopter une attitude d'autocontrôle, une attitude préventive et une attitude communicationnelle. Qu'il s'ouvre à la communication avec le Parlement.

Ceci étant, Monsieur le Président, à juste titre, si vous regardez le tableau présenté, il y a des promoteurs qui n'ont pas bénéficié de terrains. Il y a des promoteurs, je ne veux nommer personne mais moi j'ai fait mes enquêtes et le tableau qui est présenté le dit. Dans les 42 hectares, vous allez voir ce qui est réalisé dans un autre tableau, vous verrez qu'il y a bien des promoteurs qui ne sont pas là, qui avaient leurs terrains depuis des années et qui ont mis en valeur ces terrains-là. Il faut bien le mettre en exergue, et ce qui manque au rapport, c'est justement ce que le ministre même a dit. Parce que après tout ce temps-là, l'évaluation de l'action publique qui a donné lieu à la création, il y a le Ministère du développement et de l'évaluation de l'action publique et on n'a pas pu évaluer qu'est-ce que nous-mêmes on a pu initier comme projet pour faire le point et dire bon, qu'est-ce qu'on en tire ? Moi, je tire simplement la conclusion que l'initiative, elle est bonne, mais elle mérite de combler un vide législatif parce que s'il y avait la loi sur le partenariat public privé, et cette loi aurait pu être déclinée..., on ne serait pas en train de faire comme on est en train de parler aujourd'hui. Donc, on a, à partir d'un événement, initié des projets qui ont donné ce que nous avons constaté. A mon avis, il faut tirer leçon de ce qui est fait et ne pas

considérer comme inutiles les critiques qui sont faites de part et d'autre. C'est de cela qu'il s'agit parce que le pays est en chantier et il faut l'urbaniser. Pour ma part, ce qui est important, le Gouvernement aurait pu dire une fois que les villas sont construites, cela doit générer des impôts à caractère immobilier pour l'Etat, ce qui fait un plus en termes de ressources. Donc, c'est cela. Il faut bien que la question de l'évaluation publique puisse se faire et que réellement la communication avec le Parlement puisse être améliorée pour éviter des critiques inutiles. Pour finir, Monsieur le Président, cette action s'inscrit dans le cadre de la promotion de l'initiative privée. On ne peut pas tuer la promotion de l'initiative privée. Parce que nous disons que les privés ne sont pas soutenus. Mais cela mérite que ça se fasse indépendamment des questions de partisans et de non partisans et qu'on tienne compte de l'objectivité, de l'intérêt général.

M. le Président. Il n'y a personne. La parole est comme le feu ? Il y a des gens qui ont peur de prendre la parole. Ça brûle, on ne veut pas la prendre ! D'accord, merci beaucoup, cela nous fait d'économie de temps. Bien ! Nous passons au deuxième groupe. Le groupe « UMPP Unité Solidarité Progrès » qui a droit à 17 minutes. Je vois que le président n'est pas là mais les membres sont là. Monsieur Kakpo Zannou, vous pouvez gérer ? Vous avez droit à 17 minutes.

M. Babatoundé KAKPO ZANNOU Au niveau du groupe, il y a quatre personnes qui vont intervenir, d'abord il y a l'honorable député Essou.

M. le Président. Je vous évite ce genre de... Vous démarrez et vous y allez parce que c'est possible qu'il y ait des gens qui se désistent après.

M. Babatoundé KAKPO ZANNOU. D'accord !

M. Azizou EL HADJ ISSA. Merci, Monsieur le Président ! J'ai la chance d'être à côté du président du groupe. Veuillez bien m'en excuser.

(Rires)

M. Azizou EL-HADJ ISSA. Je voudrais à mon tour, Monsieur le Président, féliciter le Gouvernement. Parce qu'effectivement, lorsque je passe à côté des villas CEN-SAD, je me dis comment est-ce que nous pouvons faire pour que ces genres de projets se réalisent sur l'ensemble du territoire national. Ce que je constate c'est que effectivement, les parties qui sont posées, ont permis effectivement de changer le visage du pays, au moins à ce niveau. Je fais une comparaison, lorsqu'on met les projets de construction, je ne sais pas ces bâtiments sociaux, projets de construction sociale comme on les appelle, ce que je regrette un peu, c'est que le niveau de ces constructions ne nous permet pas d'évoluer dans le standing que nous souhaiterions pour notre pays. Et globalement, j'ai une petite observation à faire, parce que cela se fait à côté de nous. Vous allez en Côte d'Ivoire, à côté ici, lorsque des maisons comme cela sont construites, c'est fait en hauteur telles que les villas CEN-SAD sont construites. Même si c'est des maisons sociales, tout le monde, est mis ensemble et cela permet de dégager des espaces verts, de dégager des jardins publics, de dégager des aires de jeux, et que sais-je encore, qui permettent aux enfants de ne pas se sentir en prison. Donc, que ce soit des villas de grand standing ou des maisons sociales. Monsieur le Président, je voudrais inviter le Gouvernement dans les projets à venir, qu'on évolue en hauteur, et qu'on sache gérer le reste de l'espace de sorte que la jeunesse se sente dans ses distractions, dans ses désirs, d'être en forme d'avoir de l'espace pour son sport, pour son jardin et pour le reste.

Pour finir, Monsieur le Président, je voudrais, quand je fais le point, à une entreprise près, les sociétés qui ont connu des problèmes ici, et qui n'ont pas pu atteindre le nombre de constructions prévues c'est des sociétés nationales. Je voudrais donc inviter mes chers compatriotes, c'est vrai, c'est un premier exercice de cette nature, je souhaite que le Gouvernement continue dans ces types de projets et que mes compatriotes soient plus performants dans les projets à venir.

M. Pascal ESSOU. Moi, je voudrais poser une petite question, et cette question s'adresse au ministre des finances surtout. Parce que je me rappelle, le Gouvernement d'avant, le Gouvernement du Docteur Boni Yayi, avait cédé une partie de cette terre à des opérateurs économiques qui ont payé directement aux impôts et qui ont des factures délivrées par les impôts au nom de l'Etat avec eux. Alors, je voudrais savoir qu'est-ce qui est prévu en terme de dédommagement à ces sociétés puisque jusque-là rien n'a été fait et il y a certaines sociétés qui sont dans le cas que je connais très bien et elles n'ont jamais été invitées à quoi que ce soit. Je voudrais bien que le ministre des finances nous dise un mot concernant cette situation.

M. le Président. Merci bien !

M. Evariste SINKPOTA. Je voudrais poser une question. Je voudrais savoir les sociétés qui n'ont pas pu réaliser les villas, je voudrais savoir si elles ont déjà reçu les sous contractuels.

M. le Président. Merci bien !

M. Félicien CHABI ZACHARIE. J crois que la communication que nous avons suivie au niveau du Gouvernement est une bonne chose. Parce que comme l'a dit quelqu'un tout à l'heure, nous n'avons rien à cacher. Il faut dire ce qui s'est passé. J'étais un peu dans les couloirs du Gouvernement à un moment donné et j'ai côtoyé les hôtes de marque qui devraient venir participer à des sommets au Bénin, et quand on est rentré dans cette zone, ils me posaient la question de savoir si on est à Cotonou ? Et j'ai dit bien évidemment, on est bien à Cotonou. Et ils disent mais ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible parce qu'on ne s'imaginait pas que de telles initiatives pourraient se réaliser dans notre pays ? L'objectif fondamental, c'est que quand vous allez dans les autres pays, des cadres d'accueil vous sont offerts. Et dans notre pays, cela n'existait. Je crois qu'avec ces projets, on a pu remédier, et depuis ce temps-là on a pu accueillir nos hôtes dans les conditions acceptables. Néanmoins, Monsieur le

Président, la communication souffre selon moi de quelques insuffisances, parce que l'eau a coulé sous le pont, on a mis du temps à faire la communication. On devrait dire, même si la question n'était pas posée, quelle exploitation en avons-nous fait et à terme quelles ressources cela génère pour l'Etat. A savoir ce qu'on appelle les « fonciers bâtis » ce qu'on appelle les « impôts sur le revenu », les propriétaires, etc. Sur ce plan, nous sommes restés un peu sur notre soif. C'est un complément que la communication devrait nous apporter pour satisfaire certaines curiosités.

M. le Président. Vous avez la parole, c'est fini? Il vous reste encore 10 minutes. Merci beaucoup de nous faire cette économie de temps. Alors bien ! Nous allons passer au troisième groupe. Pas beaucoup d'inspiration ce matin. Le troisième groupe c'est le groupe « Refondation et Emergence » qui a droit à 16 minutes. C'est le Président....Voilà !

M. Lucien HOUNGNIBO. Moi, j'ai constaté dans la réponse du ministre beaucoup d'éléments qui ne justifient pas la question qui a été posée par les députés. Il faut comprendre que depuis 2008 jusqu'aujourd'hui, il y a des promoteurs qui ne savent même pas combien de villas ils vont construire. Ce n'est pas du tout bien. Nous constatons également que le mètre carré est vendu à 1500 f en bordure de mer. Cela montre que vraiment si c'est pour faire profiter les promoteurs ou bien c'est pour faire profiter les populations. A qui cela profite ? Et on ne connaît même pas le coût prévisionnel d'une villa. Quels sont les types de villa, on ne connaît même pas. Là, vraiment, je pense que c'est un projet qui est bâclé et qui a été improvisé et cela n'est pas du tout bien. Puisque nous constatons depuis 2008 que les villas ne sont pas terminées alors que c'était fait pour être construites, pour abriter un événement. Et vous aurez dû constater également qu'à partir de 2008 jusqu'en 2014, et que le Gouvernement soit incapable de nous dire le coût d'une villa, et que le Gouvernement soit incapable de nous dire les promoteurs, après avoir fini de construire les villas. A combien, on va vendre une villa ? Rien de tout cela n'a été dit. Je pense que vraiment, nous devons demander la mise en place d'une commission

d'enquête pour vérifier tout ce que le Gouvernement nous a dit. Parce que c'est de notre rôle. C'est un gâchis pour la population, pour l'Etat. Si on cède des hectares, tel que monsieur Houndeté l'a dit tout à l'heure, une parcelle à Cotonou, on sait combien cela peut coûter, et en bordure de mer. Plutôt, on sait que c'est des parcelles qui coûtent vraiment cher. Et aujourd'hui, les villas sont vendues à combien ? Nous voulons comprendre. Et qui sont les bénéficiaires ? Qui sont ceux qui ont acheté ces villas-là ? On veut comprendre. Et là, cela va nous permettre de pouvoir décider, de comprendre à quel niveau, le gâchis est fait. Nous allons demander à ce que la Haute Cour de Justice juge le ministre Noudogbessi, jusqu'aujourd'hui, on n'a rien entendu, on ne comprend même pas à quel niveau le dossier-là se trouve. A un moment donné, on a dit que le ministre a commis des forfaits, il a été démis et après on l'a remis encore et on ne comprend rien. Et il est tout peinarde, alors que cela a été fait sur le dos des populations. Nous devons vraiment punir ceux qui sont auteurs, surtout ceux qui sont les auteurs, il faut les punir parce qu'on constate que d'ailleurs c'est cela qui fait que ça ne marche pas bien.

M. le Président. La suite ?

M. Raoul BIO KANSI. Après tous ceux qui m'ont précédé, je devrais aussi donner mon point de vue sur l'exposé du ministre. Je me réjouis tout de même de son exposé. Le dossier en question est un dossier très important pour notre pays. 42 hectares pour viabiliser la ville de Cotonou, je crois que c'est très important. D'aucuns l'ont déjà dit qu'on le veuille ou pas, cela a changé l'image de notre capitale économique. Ceci aussi a permis une main d'œuvre très importante dans la période des travaux et ceci continue encore. Cela est à saluer aussi. Après les informations techniques données par le ministre, les différentes difficultés qu'il a évoquées, on se pose quelques questions.

La première des questions qui me vient en tête, c'est d'abord de savoir quel est le sort qui a été réservé à cet entrepreneur qui a fait zéro exécution. Qu'est-ce qui a empêché cet entrepreneur de réaliser les travaux ? Je voudrais aussi savoir quelles sont les conditions d'acquisition de ces

villas ? Puisque en dehors de nos étrangers qui sont venus pour y habiter, il va falloir les mettre en valeur pour que l'Etat puisse quand même rentrer en possession de ces recettes ? Est-ce que ces villas seront vendues, quelles sont les conditions ? Monsieur le Président, je ne serai pas long, puisqu'il s'agit des villas de construction d'urbanisation de villes, quelqu'un l'a dit tantôt avant moi, que deviennent les villas des autres départements qui sont en chantier depuis quelques années ? Il faut les terminer parce que ce n'est pas bien, cela fait des villas inachevées qui pourraient, si elles sont achevées, donner des devises à notre pays alors qu'est-ce qui empêche la finition de ces différentes villas qui ont été entamées dans les différents départements où on a célébré les fêtes de l'indépendance ? Je finirai en disant quand même que le Gouvernement est à féliciter et qu'il peut mieux faire. Il faut les encourager et les soutenir.

M. le Président. Merci beaucoup ! La suite, pardon !

M. Karimou CHABI-SIKA. J'avoue qu'en lisant les questions, j'avais d'inquiétudes, pour dire que notre collègue qui a posé la question, quelle est réellement sa préoccupation ? Et j'avais voulu le féliciter pour donc la démarche, mais je ne sais pas ce qui l'a hanté quand il expliquait tout à l'heure les raisons qui l'ont motivé à faire cette belle démarche. J'ai senti qu'il s'efforçait pour détruire ce qu'il a fait. Il voulait à tout prix montrer que ce n'est pas bien, or ce qu'il a fait c'est bien. Le collègue est..., il a posé des questions et à la fin, on n'arrive pas à se retrouver. J'ai fini par comprendre qu'il était tiraillé entre le positif qui l'a animé et le négatif qu'il veut faire paraître. Alors je reviens donc au débat pour dire, Monsieur le Président, qu'on ne s'est pas levé un beau matin comme on veut le faire croire pour dire qu'on fait de villas. On n'a pas dit que tel jour-là, c'est le jour de « Hêbioisso » donc, on va faire de villas. Ce n'est pas ce qui s'est passé ? On n'a même pas pris l'initiative pour dire on veut faire le « cinquantenaire » à Porto-Novo, donc on va faire des villas. Ce n'est pas cela ? Ce qu'on a estimé un peu comme l'événement de la Francophonie qu'il y avait un événement important pour notre pays. Et quand l'occasion devrait se présenter, même quand

on n'est pas riche, vous voyez chacun de nous là, quand on sort, on ménage quand même un peu son look. On veut paraître comme les autres pour être un peu respecté. Je crois, j'ai des amis qui sont venus de Lagos et en traversant, on était ensemble, ils ont commencé à faire des commentaires. J'aurais pu reprendre ces commentaires-là si ce n'est pas seulement la présidente Vieyra Soglo, qui comprend l'anglais ici, j'aurais pu reprendre, Monsieur le Président, mais je dirai très simplement qu'ils disaient « it is fine » mais que c'est Cotonou,...donc j'aurais pu vous développer tout ce qu'ils disaient et j'écoutais avec attention ! Je me suis dit que cela a donné quand même un effet. Monsieur le Président, je n'ai pas compris que mon collègue que je connais suffisamment libéral qui s'est toujours battu pour les opérateurs économiques, j'attendais vers la fin qu'il se pose des questions. Ces opérateurs-là qui ont investi tant d'argent, est-ce qu'ils arrivent aujourd'hui à faire un retour d'investissement. Que fait le Gouvernement, aujourd'hui pour qu'ils puissent récupérer ce qu'ils ont démarré-là, comment le Gouvernement les accompagne ? C'est un chantre du libéralisme économique. Donc, je me suis dit dans ces démarches, il allait reprocher au Gouvernement que le Gouvernement n'accompagne pas cette opération qui vient de démarrer et lorsqu'on démarre quelque chose, il y a toujours nécessairement de problèmes. Il aurait pu exiger du Gouvernement que le Gouvernement évalue parce que lorsque vous voulez organiser des rencontres internationales d'un certain niveau, les pré-requis, les premières choses qu'on vous demande c'est votre capacité à loger les hôtes de marque. Sur cette question, je pensais que c'était cela qui le préoccupait. A partir de là, qu'est-ce que le Gouvernement envisage ? Ou qu'est-ce qu'on est en train de faire pour exiger, attirer vers notre pays des événements qui permettraient aux opérateurs de vendre le pays, de faire voir ce qu'on est en train de faire, d'échanger, de connaître notre culture, etc. Mais curieusement, Monsieur le Président, je me suis rendu compte que ce qui n'était pas certainement à l'initiative, c'est cela qui a prévalu, on a voulu dire que tout est mauvais, que ce n'est pas bien, alors que moi, je me battais pour dire que très prochainement, on fera en sorte que ailleurs, surtout autour de nos fêtes d'indépendance et de plus en plus, vous avez des jeunes qui ont des problèmes de logement qu'on évalue, et qu'on voit ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné,

comment on s'inspire pour faire mieux. Je voudrais ici, souhaiter du Gouvernement qu'une évaluation globale se fasse et qu'on trouve un mécanisme pour encourager les opérateurs qui ont pu réussir la mission qu'on leur a confiée. Et qu'on voit ces villas-là. Comment éviter que les villas ne restent pas totalement vides. C'est de très belles villas, moi, j'ai visité un certain nombre. Les villas n'ont pas été construites pour être vendues ? C'est surtout pour accueillir les hôtes de marque. Et ces hôtes, je pense que mon collègue, c'est en réalité ce qui l'animait au départ mais il s'est dit finalement c'est peut être positif pour le pays, mais on dira qu'il n'est plus opposant, donc il fallait nécessairement qu'il change la tournure des choses. Monsieur le Président, je vais donc féliciter le Gouvernement pour avoir pris l'initiative et on a vu les résultats, il faut maintenant capitaliser ce qui a été fait.

M. le Président. Nous avons encore 2 minutes 30 pour le même groupe.

M. Djibril MAMA DEBOUROU. C'est dommage que je n'aie que deux minutes. J'essayerai d'être synthétique.

Au lieu d'un véritable contrôle de l'action gouvernementale, nous nous livrons bien souvent, à l'Assemblée Nationale, à des imprécations stériles et infantilisantes, de longues algarades pour continuer sur des injures plates qui ne sont nullement des critiques constructives. Nous devrions, à mon humble avis, dénoncer le Gouvernement dans ses dérives, tout en contrôlant nos propres écarts de langage. Le Gouvernement de mon pays travaille inlassablement et quotidiennement au bonheur des Béninois et des Béninoises. Qu'il n'y parvienne pas, cela se discute. Mais, on ne peut pas s'épuiser à chanter, de mauvaise foi, que rien ne change dans ce Bénin depuis huit ans. Il reste tant et tant de choses à réaliser. Mais, nous venons de très loin. Et sans complexe, j'affirme que le changement est en marche, une marche difficile, il est vrai, mais une marche réelle, visible, concrète et prometteuse.

Messieurs du Gouvernement, n'en pleurez pas ! Je vous convie à en rire et le peuple jugera.

M. le Président. Autre intervenant ! Il y a encore 30 secondes. Qui peut s'essayer ? Allez-y ! Ah ! C'est fini. D'accord !

Bien ! Nous allons passer à un quatrième groupe. C'est le groupe Refondation et Progrès. J'essaie de regarder dans la salle si le président est là. Ah ! On n'en avait pas l'habitude mais il est là. On lui donne la parole.

(Rires)

Le groupe « Refondation et Progrès » a droit à 16 minutes.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. Je crois que moi, je suis très heureux que cette question-là soit aujourd'hui débattue. Parce que moi, j'attendais vraiment impatientement cette question-là. Mais, je voudrais d'abord rectifier une chose importante qui me chagrine tout le temps. Et j'attire l'attention des collègues sur un fait et je voudrais vous dire cela, Monsieur le Président. Les collègues ont l'habitude de dire : « On verse tout sur le Gouvernement ». Mais, nous avons notre Règlement Intérieur. Quand nous posons des questions au Gouvernement, il ne peut pas se lever de son propre chef et venir dire : « Je suis venu répondre aux questions ». Non ! Il revient à l'Assemblée de programmer cette question pour que le Gouvernement vienne y répondre. Donc, je voudrais attirer l'attention des collègues pour dire que la responsabilité dans cette histoire est partagée. Qu'on cesse de revenir chaque fois sur cette question-là. Tant que ce n'est pas programmé, le Gouvernement ne peut pas venir répondre. Il faut rendre justice. Ceux qui sont là aujourd'hui, demain, ils peuvent ne plus être là.

Moi, je voudrais féliciter le Gouvernement parce que, sans vous mentir, moi, je suis triste. Je suis triste parce que, pourquoi en Afrique et particulièrement au Bénin, si on n'est pas d'accord avec un régime, tout ce qu'il fait est mauvais ? Quand on n'est pas d'accord... Il y a le peuple qui observe. Moi, je vous dis qu'après l'organisation réussie de ce sommet-là, j'ai fait venir des gens de Savè ici. Je vous le dis publiquement. Ils ont

méconnu Cotonou. Ils ont pensé qu'ils étaient même à Paris.

(Rires des députés)

C'est sincère parce que je ne peux pas vous mentir. Je leur ai fait visiter les villas CEN-SAD et tout cela. Et les gens étaient éblouis et émus.

Nous avons une économie libérale. Et c'est nous-mêmes ici là, élus du peuple, qui exigeons que le Gouvernement puisse aujourd'hui consolider les relations de partenariat public-privé. Le Gouvernement met cela en œuvre et on trouve maintenant que ce n'est pas bon. Qu'est-ce qu'on veut alors ? Moi, je ne sais plus ce qu'on veut. Je ne sais pas. Moi, je crois, à César, ce qui est à César. Et à Dieu, ce qui est à Dieu. Pour ce dossier-là, c'est une très belle initiative du Gouvernement.

Messieurs les membres du Gouvernement qui sont ici, mesdames et messieurs les ministres, si c'est à répéter, répétez cela encore. Et il ne faut pas oublier de venir faire cela à Savè. S'il y a des sommets que vous pouvez organiser encore, venez organiser cela parce qu'au moins, cela va rester. Cela va rester dans notre pays. Et comme certains collègues l'ont dit, moi, je crois qu'une action importante comme cela mérite une évaluation globale. Et je crois que cette évaluation-là, nous exhortons le Gouvernement à pouvoir la faire rapidement et pouvoir situer les responsabilités. Là où il y a des faiblesses, qu'on puisse corriger parce que je demande au Gouvernement de négocier pour que de grands sommets du genre arrivent encore et que cette initiative soit répétée dans les grandes villes de notre pays.

M. le Président. Vous poursuivez. C'est vous qui gérez le temps.

M. Rachidi GBADAMASSI. C'est pour savoir. J'ai encore combien de minutes.

Permettez-moi de remercier le Gouvernement pour sa réponse claire et limpide. Nous avons écouté religieusement les interventions de nos amis. Mais,

en matière de bonne gouvernance et de la démocratie, je crois que les auteurs de cette question n'ont pas de leçon à donner. Parce que, pour devoir de mémoire, en matière de bonne gouvernance, c'est facile de critiquer quand on est à la touche. Je pense que, par le passé, le peuple béninois leur a donné la chance de diriger et de gouverner ce pays. Et en matière de gouvernance, nous avons encore de très mauvais souvenirs. Ce n'est pas à moi de vous apprendre que, par le passé, les mêmes qui dénoncent aujourd'hui les pratiques de la mauvaise gouvernance, ont bradé dans ce pays...

(Remous)

M. le Président. Je voudrais demander au collègue Ahouanvoébla de ne pas perturber les collègues. Je vous demande de rejoindre votre place, s'il vous plaît.

M. Rachidi GBADAMASSI. Merci beaucoup, Monsieur le Président !

Donc, ce n'est pas à moi de vous apprendre, Monsieur le Président, que, par le passé, dans ce pays, les mêmes amis ont bradé la Centrale d'achat de la SONAPRA, une Centrale d'achat qui faisait rentrer à l'Etat plus de 40 milliards de francs CFA. Cela a été bradé. Et après l'avoir bradé, cela a commencé à donner 04 milliards. A partir de ce moment, qui va donner la leçon de bonne gouvernance ? Qui va tromper qui dans ce pays ? Alors, je crois que quand on n'a rien à dire, il faut se taire.

Ce qui gêne, en réalité, c'est quoi ? C'est que le Gouvernement a réussi là où les autres ont échoué. Le Gouvernement du changement a réussi comme le Président Nicéphore Soglo a réussi la Francophonie. C'est cela la réalité. Et c'est cela qui gêne. Moi, je crois qu'il ne s'agit pas d'une improvisation car sans ce projet, les hôtes de marque n'auraient pas pu être logés. Cette zone, autrefois, était remplie de broussaille. Mais, aujourd'hui, cette zone est bien viabilisée. Et cela fait la fierté des Béninoises et des Béninois. Je crois que nous devons quitter l'immobilisme. Et le

Gouvernement a été clair en disant qu'à la fin, il va évaluer. Il y a un adage de chez moi qui dit : « Le mouton de son adversaire n'est jamais grand ». C'est un adage de chez moi qui le dit. Cela veut dire quoi ? Quel que soit ce que le Gouvernement va faire, devant ceux-là qui sont pressés d'exercer le pouvoir d'Etat dans l'ordre ou dans le désordre, ils vont toujours peindre en noir les réalisations du Gouvernement. Et c'est de bonne guerre. Mais, en politique aussi, parfois, il faut être honnête et savoir reconnaître à son adversaire ses mérites. C'est cela qui fait de vous aussi un leader.

Mais, ce que je viens d'entendre aujourd'hui m'amène à faire des propositions au Gouvernement afin de la répartition équilibrée des ressources de l'Etat à tous les niveaux. Vous comprenez ? Si c'était à Parakou ou à Kika que ces villas sont construites, ne serait-ce que trois ou quatre villas, le Gouvernement de Boni Yayi serait considéré comme un dieu. Vous voyez ? Malgré les centaines de milliards qu'on a engloutis, ils ne sont pas reconnaissants ; d'où la nécessité de procéder à une extension au niveau des autres départements, au lieu de concentrer tout à un seul endroit. Vous voyez, moi, je suis toujours en contact permanent avec les populations. Le Bénin profond, ce n'est pas Cotonou. Ce n'est pas Porto-Novo. Il y a les professeurs d'université à Parakou qui quittent Cotonou. Ils font plus de 600 kilomètres. Allez voir parfois leurs conditions de vie. Moi, je crois que ces villas ont fait la fierté du Bénin. Quand vous descendez à l'aéroport, les gens se demandent : « Est-ce que nous sommes effectivement à Cotonou ? ». Moi-même, il arrive des fois, quand je prends ma voiture à Cotonou, je me perds quand je suis dans ces lieux-là. Je me demande si je suis à Cotonou. Même quand on est contre le lièvre, il faut reconnaître qu'il sait courir. C'est cela la réalité. C'est aussi cela la politique. Vous ne devez pas désacraliser cette fonction parce que demain, vous êtes appelés aussi à diriger le pays.

Donc, je dis merci au Gouvernement et je dis : « Le chien aboie, la caravane passe ».

M. le Président. La suite ! Il n'y a pas d'autres intervenants du groupe ? Il y a l'honorable député Tossou.

M. Emile TOSSOU. Je crois que j'ai écouté l'exposé du ministre. Et je ne peux que remercier le Gouvernement pour l'éclaircissement qu'il vient d'apporter à ce dossier.

Quel péché le Chef de l'Etat a commis en organisant ce sommet dans notre pays ? Quel péché le Chef de l'Etat a commis en construisant ces villas dans notre pays ? Il faudrait qu'on reconnaisse, quand même, aujourd'hui, la beauté de notre pays. Lorsque vous faites un tour dans cette zone, vous êtes fier de votre pays. Alors, je ne vois pas pourquoi aujourd'hui, nous allons critiquer si tant.

Bon vent au Gouvernement !

Bon vent au Chef de l'Etat !

M. le Président. Je pense que vous avez encore deux minutes 30 secondes. Il n'y a plus d'autres intervenants dans le groupe « Refondation et Progrès ».

La parole est donnée au groupe « Union fait la Nation ». Vous avez droit à 13 minutes, « Union fait la Nation » !

(Le micro du député Idji ne marche pas).

C'est un complot contre l'Union fait la Nation. Vous savez bien que ce n'est pas un complot. Mais c'est plutôt la technique qui est en train de comploter contre nous tous.

M. Antoine Kolawolé IDJI. Je ne voulais pas prendre la parole mais, à entendre ce que certains de mes collègues ont dit, je me sens obligé de dire un mot. Parce que vous ne savez pas, Monsieur le Président, vous ne me fréquentez pas en dehors de l'Assemblée Nationale. Moi, j'habite dans les marécages de Cotonou. J'habite dans les eaux de Cotonou qui n'ont pas de rue. Et quand on me dit là que Cotonou est beau, Cotonou est joli, mais de quel Cotonou parle-t-on ?

Monsieur le ministre Sossouhounto, je vous plains parce que je ne sais pas ce que vous direz à vos administrés du 12^{ème} arrondissement. Le Gouvernement est une continuité. Et vous êtes obligé de prendre la responsabilité que vous prenez. Mais, quand vous irez leur dire que le Gouvernement dans lequel vous êtes, a vendu des parcelles viabilisées, c'est-à-dire avec électricité, avec eau, avec téléphone, avec les rues, à moins de 700.000 francs, la parcelle de 500 mètres carrés, alors que vos administrés à vous, qui sont dans les eaux, dans les marécages, achètent la même superficie pour trois ou cinq millions. Voilà les Cotonois ! Voilà ceux que moi, je connais comme Cotonois ! J'ai visité quelques-unes de ces villas. J'ai été rendre visite au président Sacca Lafia dans son COS-LEPI. Des villas magnifiques ! La plupart d'entre vous ici n'auront jamais ces villas-là. On leur a vendu cela à moins de 1.500 francs le mètre carré.

Vous savez ce qui se passe, Monsieur le Président ? Certains de ces terrains qui n'ont pas été construits, sont déjà revendus aujourd'hui à 30.000 francs le mètre carré, le terrain qui a été acheté à moins de 1.500 francs le mètre carré. Vérifiez ce que je dis si vous n'en êtes pas convaincus. C'est cela le Cotonou qu'on veut faire ? C'est de cela qu'il s'agit ? Je veux que les Cotonois réagissent par rapport à ce débat et qu'on leur dise qu'on a construit des villas à 600 millions, à un milliard trois cent millions et que Cotonou est beau, Cotonou est magnifique, que le Gouvernement est beau, que le Gouvernement est magnifique. Je ne parle pas ici comme un opposant. Je parle comme un citoyen, comme un citoyen de Cotonou qui vit dans les marécages. Et ce qui est là est inacceptable. Aucun d'entre nous ne doit accepter cela. Nous devons aller plus loin et regarder ce qui s'est passé.

Si vous avez de l'argent, Monsieur le Président, à 15 millions, vous achèterez une parcelle de 500m² qui a été vendue par le Gouvernement à moins de 700.000 francs. Et puis, certains de ces terrains appartiennent à des propriétaires munis de titre foncier et que le Gouvernement a expropriés. Les tribunaux leur ont donné raison. Ils ont la grosse des jugements. Et le Gouvernement paiera. Peut-être pas ce Gouvernement mais le Bénin paiera, comme le Bénin paiera la condamnation de la CCJA. Si on ne la paie pas aujourd'hui, on la paiera demain. Il faut que les Béninois sachent que ce

Gouvernement est en train de mettre le pays à genoux, que nous aurons des milliards, des centaines de milliards de dettes lorsque ce Gouvernement partira. Il partira mais nous serons terriblement endettés. C'est cela qu'on veut soutenir ? Je ne soutiens pas cela. C'est cela que je ne soutiens pas.

M. le Président. Un autre intervenant !

M. Gabriel TCHOCODO. Sous d'autres cieux, c'est-à-dire dans d'autres pays, lorsque des sommets similaires sont organisés, cela profite au pays, c'est-à-dire à tout le monde. Mais, chez nous au Bénin, cela profite à des individus, à des amis politiques. Cela se faisait ainsi hier. Mais, aujourd'hui, cela ne doit plus se faire ainsi parce que l'actuel Gouvernement nous a promis le changement. Et nous y avons cru. C'est pourquoi je ne m'entends pas avec les collègues qui ont tendance à parler et à critiquer les Gouvernements précédents. Celui qui est là maintenant est venu, a dit que ceux qui sont passés ont eu à mal diriger le pays et qu'ils sont venus pour faire mieux. Ils nous ont promis du changement. Le changement qu'ils nous ont promis, où est-ce qu'il est ? Ils n'ont pas le droit d'échouer. Ils n'ont pas le droit d'échouer.

La question a été posée depuis le 04 avril 2013. Et le sommet a eu lieu du 11 au 18 juin 2008. Comptez, vous-même, Monsieur le Président !

Et cette question qui a été posée depuis 14 mois, le Gouvernement n'a pas cru devoir y répondre. La dernière fois, on a été obligé de reporter encore à ce jour. Cela veut dire qu'il y a quelque chose qu'on est en train de nous cacher.

Je voudrais savoir si le Gouvernement peut nous produire la photocopie des contrats de vente des parcelles aux promoteurs. Je voudrais voir la copie de ces contrats parce que nous avons appris que des terrains auraient été vendus aux promoteurs à deux mille francs le mètre carré. Tantôt, on dit cinq cents le mètre carré. Si c'est deux mille francs le mètre carré, cela fait huit cent mille pour une parcelle de 20 mètres fois 20. Comme vient de le dire le Président Idji, les Cotonois, est-ce qu'ils seraient à l'aise dans leur peau ? Est-ce que nos collègues qui viennent supporter l'insupportable ici peuvent se

justifier devant nos populations ? Et nous savons que c'est la situation géographique des terrains qui détermine leur valeur dans tout pays, en général et au Bénin, en particulier. Est-ce qu'ils peuvent se justifier ? Les promoteurs ont bénéficié d'une importante exonération telle que prévue par l'article 7. Et ces promoteurs, bien qu'ayant bénéficié d'une exonération sur les matériaux, vendent aujourd'hui les logements, toutes taxes comprises. Est-ce que ce n'est pas là un enrichissement sans cause ? C'est bien un enrichissement sans cause.

Certains promoteurs, que j'ai eu la chance de connaître, parce que je vous rappelle que je suis de la banque et qu'il y en a qui étaient mes clients hier, qui n'ont jamais évolué dans le domaine du BTP. Mais parce qu'il s'est agi de CEN-SAD, tout le monde est devenu subitement entrepreneur parce qu'il y avait à manger et à boire dans le dossier de la CEN-SAD. Les clients que j'ai connus hier qui évoluaient dans des domaines précis, eh bien, tout le monde s'est intéressé subitement au domaine BTP. La réalité, c'est que certains d'entre eux auraient profité pour importer hors-taxes des articles qui n'entrent pas dans le cadre de la CEN-SAD. Des stocks auraient été constitués au Bénin et jusqu'au Nigeria même.

Nous avons reçu tellement d'informations que malgré les explications du ministre ce matin, un flou artistique persiste dans ma tête. C'est pourquoi je propose aux collègues la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire pour aller voir ce qui s'est réellement passé et rendre compte au peuple béninois. Nous ne pouvons pas faire autrement. Nous ne pouvons pas nous y dérober. Cela rentre parfaitement dans le cadre de notre prérogative de contrôle de l'action gouvernementale parce qu'il est, quand même, impensable que depuis 2013 que cette question a été posée, il a donc fallu tout ce temps-là au Gouvernement pour mettre maintenant une équipe interministérielle en place pour aller vérifier ce qui se passe. Ce n'est pas bien. Moi, je propose que les camarades me suivent dans cette démarche-là, que nous puissions mettre en place une commission d'enquête parlementaire pour aller voir ce qui s'est passé. Si les choses se sont bien passées, on tirera les conclusions. Si elles se sont mal passées, nous pourrions aussi informer le peuple béninois.

M. le Président. Vous avez droit encore à trois minutes.

M. Louis VLAVONOU. Je remercie le Gouvernement pour cette communication à l'adresse de l'Assemblée Nationale.

Je voudrais dire aux collègues que nous ne sommes pas contre de telles initiatives. Nous ne sommes pas contre des projets du genre. Mais comme des visionnaires, nous avons, au niveau du réseau des parlementaires de lutte contre la corruption, initié une proposition de loi pour tracer le cadre légal. S'il y avait un cadre légal, parce qu'ici maintenant, il s'agit pratiquement d'un BOT (Built Operate Transfert). C'est bien cela. On construit. Et après, on cède. Il n'y a aucun cadre. Et c'est cela qui est à la base de tout ce qui se passe aujourd'hui. Que ce soit ce qui se passe au niveau du PVI, de Bénin Control, de SODECO, tout cela, c'est parce qu'il n'y a pas un cadre. Quand est-ce qu'on va étudier cette proposition de loi ? Je pense que c'est là le problème.

Ici, c'est le dossier du siècle. Vous savez que c'est sept volets. CEN-SAD, c'est sept volets. Il y a :

1. la viabilisation des sites ;
2. la construction des villas ;
3. l'extension du parking de l'aéroport ;
4. la liaison Aéroport – Place du souvenir – Air Afrique ;
5. l'aménagement et l'équipement des palais des hôtes de marque ;
6. les équipements de sécurité par l'achat...
7. CIC.

Tout cela, on ne prend qu'un seul volet dedans. Et voyez ce que cela fait couler comme encre et comme salive.

Monsieur le Président, quand-est-ce qu'on va nous faire étudier cette loi-là qui fait qu'aujourd'hui, il y a tous les scandales ? Le Gouvernement ne veut pas que cela provienne certainement d'une catégorie de députés et envoie un projet qui est coincé quelque part. Et j'apprends maintenant que ce projet-là a été transformé en proposition qui va être déposée aujourd'hui. Pourquoi ne pas venir amender notre proposition, à nous, que nous avons faite ? Moi, je pense qu'on ne condamne pas ce qui a été fait.

Mais, s'il y avait un cadre légal, j'espère que tout ce qu'on dit là, ne serait pas dit.

J'ai beaucoup de choses à dire parce que j'ai la réponse du ministre au moment où on a étudié le budget 2009. La contradiction qu'il y a entre ce que le ministre avait dit dans le budget, j'ai cela ici, par rapport à la communication. C'est dommage. On m'a dit que je n'ai que trois minutes. Et je ne pourrai pas faire cette lecture croisée des réponses que le ministre a données.

M. le Président. Merci beaucoup ! C'est la fin du temps imparti au groupe « Union fait la Nation ». Nous allons passer, à présent, au groupe « Nation et Développement ». Et vous avez droit à 13 minutes.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. C'est treize minutes ?

M. le Président. Treize minutes !

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Je crois que personne ne sera contre le changement de visage de notre capitale économique par de jolies villas qui pousseraient à droite et à gauche pour toute la population. Je ne crois pas. J'ai eu à visiter les villas de la CEN-SAD. Moi, j'aimerais simplement posé une question.

Il me semble avoir entendu dans le temps que le Président Kadhafi, paix à son âme, devrait financer une partie de ce projet. Est-ce que c'est vrai ? J'aimerais savoir.

Secundo, j'ai visité les villas. Il y en a qui sont des cages à lapins. C'est vrai. Il y en a qui sont belles. Mais, le constat, Monsieur le Président et mes chers collègues, c'est que beaucoup de villas ne sont pas terminées. Pas du tout. On a fait semblant d'avoir quelque chose de vite fait pour recevoir nos hôtes. Et puis après, c'est terminé.

Il y a eu spéculation immobilière. Personne n'en parle. Moi, j'aimerais savoir combien l'Etat a récupéré réellement de ces constructions. C'est ma question. Combien avons-nous eu dans l'escarcelle

de l'Etat ? Combien cela nous a rapporté ? Beaucoup d'argent ? J'aimerais savoir. Pour le moment, je voudrais avoir cette réponse.

Ensuite, j'ai visité les villas de FADOUL. Mais c'est n'importe quoi. Combien FADOUL a payé à l'Etat béninois ? J'aimerais savoir.

Et enfin, je voudrais dire une chose. Ces villas sont vendues aujourd'hui à prix d'or. J'en sais quelque chose. Je vous dis à prix d'or. Et il faut encore les refaire totalement car elles sont inhabitables. C'est pour cela que je parle de spéculation immobilière et que j'aimerais avoir les réponses à mes questions.

M. le Président. La suite !

Mme Claudine PRUDENCIO. J'ai tout simplement quelques questions à poser pour ma propre gouverne.

Le ministre, tout à l'heure, dans sa communication, a dit que les villas LAICO sont construites sur un domaine privé. Sachant bien que ce domaine a été réservé au Bénin Marina Hôtel, je voudrais savoir si c'est le propriétaire du Bénin Marina Hôtel qui a cédé ce domaine au LAICO. Je voudrais comprendre cela.

(Remous dans la salle).

M. le Président. S'il vous plaît, chers collègues Domingo et Bada !

Mme Claudine PRUDENCIO. Maintenant, dans la communication, on dit que l'opération a couvert 42 hectares. En fouillant un peu, j'ai constaté que les nationaux n'ont que 09 hectares. Les nationaux ont construit leurs villas sur 09 hectares. Or, le total fait 42 hectares et quelque. Et on nous dit qu'on ne chasse pas les nationaux. Est-ce qu'ils ont contacté des nationaux qui ont refusé de construire ? Je n'ai pas compris et je veux comprendre.

Maintenant, j'ai des gens à moi qui ont acheté quelques villas parmi ces villas. Et on a constaté, quand même, que c'est des villas qui ont été construites à-la-va-vite parce que c'est des villas qui coulent aujourd'hui. Il y a la plomberie qui tombe, l'électricité qui ne marche pas. Or, c'est des villas qui ont été achetées à des prix exorbitants. Et pourquoi c'est devenu comme cela aujourd'hui ? Je voudrais tout simplement comprendre tout cela.

Merci, Monsieur le Président ! J'en ai fini.

M. le Président. Merci beaucoup, Madame la Secrétaire Parlementaire !

M. Nazaire SADO. J'aimerais, d'entrée de jeu, dire que la communication du Gouvernement n'est pas une bonne communication, parce que si on lit correctement le document, c'est un document qui, vraiment, ne peut pas arranger le Gouvernement. Ce document aurait pu être mieux fait. Cela nous éviterait certaines questions. Malheureusement, le document tel que c'est fait, on est obligé de s'intéresser un peu au fond.

D'abord, je voudrais comme l'a dit ma collègue tout à l'heure, en faisant le point tout à l'heure, j'ai vu que les sociétés étrangères ont eu trente hectares sur les quarante-deux ; soit près de 70 % sur ce qui est prévu. Je pense que pour un projet du genre, il faut faire autrement ! C'est l'occasion pour promouvoir le secteur privé béninois, c'est l'occasion pour permettre au secteur privé béninois de profiter, même si on leur reproche de n'être pas très professionnel, c'est l'occasion pour que le secteur privé puisse s'affirmer. Cela n'a pas été le cas et cela m'amène à poser la question de savoir quels sont les critères qui ont été mis au point pour sélectionner ces promoteurs-là ? C'est très important, puisque nous sommes dans un pays de droit et l'arsenal juridique aujourd'hui tel qu'il se présente peut bien permettre de mieux gérer un projet du genre. Et donc, je voudrais demander s'il y a un appel à manifestation d'intérêt parce que moi aussi je veux un terrain là et juste 500m² ? J'en veux. Pourquoi moi, je ne peux pas et c'est d'autres qui ont pu avoir ? Nous sommes dans un pays de droit, je pense que si on doit choisir quelqu'un, cela doit être sur une base très claire, transparente. Donc je voudrais savoir, le Gouvernement va me dire un peu, est-ce qu'il y a eu un appel à manifestation d'intérêt ? Qui sont ceux qui ont soumis et comment on a pu sélectionner ces opérateurs ? Et je voudrais

profiter également pour dire que c'est un bon projet. C'est une belle initiative du Gouvernement. Mais je voudrais profiter pour dire que quand on dit qu'un projet est bon, ce n'est pas un seul critère qui permet de le dire. Ce n'est pas parce qu'on a vu des villas qu'on va déclarer que le projet est bon. Si pour construire une villa du genre, il faut cinq millions et ces villas coûtent finalement quinze millions, il y a un problème au niveau de l'efficacité. Moi, je dis que tel que le projet est monté et exécuté, qu'il y a énormément de problèmes. Lorsqu'on dit que c'est maintenant qu'on évalue, je suis surpris. Normalement, pour un projet du genre, il y a une étude de faisabilité. Le Gouvernement doit me confirmer qu'il y a bel et bien une étude de faisabilité ! Et lorsqu'il a une étude de faisabilité, il y a les données de base et sur cette base, le projet évolue et à l'évaluation on compare ce qui est réalisé à ces données de base. Et si on me dit qu'on n'a pas évalué, qu'il faut contacter des opérateurs économiques qui ont acquis ces villas pour pouvoir les évaluer, je dis que ce n'est pas du tout professionnel et c'est anti meilleure pratique et je ne crois pas que mon Gouvernement pourra faire pareille chose. Comme le temps passe, je vais m'en arrêter là.

M. le Président. Merci bien ! Vous avez encore quatre minutes trente. Oui ! Allez-y.

M. Zéphirin KINDJANHOUNDE. Je ne dispose malheureusement que de quatre minutes, mais je l'exploiterai comme il se doit. Monsieur le Président ! Le docteur Thomas Boni Yayi, sacré docteur ! Pauvre de lui ! Il a de très belles initiatives en réalité. Reconnaissons qu'il faut pour Cotonou, la ville vitrine du pays, des villas de grands standings ; c'est vrai. Il a eu l'ingéniosité de saisir l'occasion de la tenue de la CEN-SAD pour donner comme à ses habitudes, pour innover ! Ou il a tenté de changer de look à cette ville ! Mais hélas ! Pauvre de lui ! On en est là aujourd'hui. A la lecture du document que le ministre nous a présenté et même en le voyant lire cela, on sent que c'est quelqu'un qui n'est pas très sûr de ce qu'il lit, et sait qu'il fallait répondre pour répondre. Cela me rappelle une émission interactive que l'une de nos radios de la place organise je ne sais combien de fois par semaine et qui se fait précéder par un petit sketch où on dit qu'a-t-il volé ? « é fin gbo » qu'a-t-il volé ? « é fin koklo » et une dame dans le sketch rétorque pour dire, « gbo, koklo, tchiiio » ; vous n'avez pas trouvé les grands voleurs ! Ils tiennent le bic et la Bible et volent beaucoup de milliards"

(Rires)

Mais c'est une illustration vivante de ce qui se passe aujourd'hui. Alors, la dernière fois même, lorsque vous voyez le Chef de l'Etat dénoncer ! Mais il faut le lui reconnaître, c'est un homme audacieux ! C'est un homme à encourager ! C'est le prototype de Chef de l'Etat qu'il faut à l'Afrique. Il est l'un des rares Chefs d'Etats qui dénoncent ses propres collaborateurs. Voilà quelqu'un qui a eu l'occasion la dernière fois, l'audace de dénoncer un DG pour dire qu'à travers une manœuvre subreptice, il devrait réaliser un surcoût, c'est-à-dire une surfacturation de un milliard. Mais la semaine qui a suivi, la presse interposée s'est imposée ! Voilà quelqu'un qui a été lavé tout de suite de tout soupçon par des plumes. On a assisté à un théâtre syndical où un syndicat maison s'est transformé en maître d'ouvrage ! Vous voyez des choses comme ça ? Ce n'est pas bien. Je voudrais simplement demander au ministre de nous donner le nom du promoteur Laïco-Bénin. Cela, je ne l'ai pas vu. Je ne sais pas pourquoi depuis bientôt six ans, alors qu'on a dépensé plus de dix milliards, l'Etat n'a pu encaisser que six-cent millions et s'est tu.

M. le Président. Merci beaucoup ! Merci bien ! Oui ! C'est fini. Nous avons à présent le groupe « PRD-Union fait la Nation » qui a treize minutes.

M. Jonas GBENAMETO. Pour moi, ce qui importe souvent, c'est l'interprétation des chiffres. 137 millions pour sept hectares, cela veut dire que l'hectare est vendu à 19 millions ; la parcelle de 500 m² est vendue à 950.340 F. Quel a été le coût de la viabilisation de la parcelle ? Parce que de ces 950.000, il faut déduire le coût de la viabilisation pour voir à peu près le résidu que l'Etat encaissera. Je pense que c'est une préoccupation pour nous tous. Ma seconde préoccupation, c'est la disponibilité de ces villas-là après le sommet. Si l'Etat a consenti de tels sacrifices et qu'il n'est pas arrivé à imposer dans une proportion des villas pour rentrer dans le patrimoine de l'Etat et nous éviter les errements possibles pour des éventuelles organisations du genre ; des éventuels sommets du genre. Cela veut dire que nous avons une vue très courte de l'avenir de notre pays. Que ferons-nous demain si nous devons abriter encore de tels sommets ? Où trouverons-nous les terres pour les attribuer encore à des promoteurs ? Je pense qu'il y a question à réfléchir. Par endroit, vous verrez le nombre de villas contractuelles ; on a mis indéfini. Sur quelle base a-t-on attribué des superficies à ces promoteurs ?

M. le Président. Vous m'excusez, mais je voudrais demander aux collègues qui sont en réunion restreinte de bien vouloir suivre.

M. Jonas GBENAMETO. Sur quelle base lorsqu'on met le nombre de villas contractuelles, on met indéfini, sur quelle base a-t-on attribué des superficies à ces promoteurs ? Cela veut dire que c'est nous-mêmes qui avons dans notre laxisme organisé les ventes de domaines non bâtis dont nous parlons aujourd'hui, parce qu'il n'y a même pas contrat. Il n'y a pas une obligation de construire un certain nombre de villas. Vous lui attribuez les terres, vous lui attribuez les exonérations, qu'est-ce que nous faisons ? Nous organisons nous-mêmes la surenchère. Donc, nous sommes coupables d'un certain nombre de choses et il ne faut pas se voiler la face en réalité. Alors ma dernière préoccupation est de savoir les pénalités qui sont prévues dans les clauses de ce contrat partenariat public-privé ? Parce que, lorsque dans les clauses nous disons que nous vous accordons toutes ces facilités, parce que vous devez construire dix villas sur une telle superficie et que à l'arrivée vous construisez cinq villas sur dix, qu'est-ce qui est prévu ? Je pense qu'un Etat sérieux ne peut pas ne pas prévoir des sanctions. C'est dommage que nous n'analysions pas les documents, nous ne voyons pas les effets et que nous nous mettons seulement à acclamer. Dans ce sillage-là, nous ne rendons ni service au Gouvernement, ni service à l'Etat, ni service à notre peuple. Je pense que nous sommes citoyens avant d'être élus députés. La première des choses, d'abord on nous a réclamé la nationalité béninoise ; nous ne devons pas oublier cet impératif-là Monsieur le Président. Je pense qu'il faut aller voir plus clair dans ce qui s'est passé dans la CENSAD.

M. le Président. La suite ?

M. Augustin AHOUANVOEBLA. Comme le temps court, je ne vais pas attendre les caméras avant de commencer avec mes interventions. J'ai des préalables.

Premier préalable : chaque fois que je verrai le ministre des finances, le ministre en charge de l'urbanisation ou de l'urbanisme de notre pays, ici, je vais demander où en sommes-nous avec le siège de l'Assemblée Nationale. Les profanes ont tendance à faire croire que ce qui est fait là, il faut raser. Je reviendrai là-dessus plus tard.

Deuxième préalable : je le dis ici et maintenant et comme d'habitude, apparemment, il faut être issu de famille aisée pour être simple fonctionnaire et

enseignant à Cotonou. Parce que nous n'avons entrepris aucun mécanisme d'habitation en faveur des instituteurs, des jeunes professeurs qui n'ont pas une bourse assez élevée pour louer deux chambres et un salon à Cotonou et nous ne faisons rien par rapport à cela.

Troisième préalable : c'est toujours au ministre de l'urbanisme et au ministre des finances et c'est par rapport à la gestion des routes et l'assainissement dans Akpakpa, à Cotonou. Je voudrais qu'ils commencent par réfléchir sur la question. Maintenant je reviens à ce qui nous amène ici aujourd'hui. Monsieur le ministre, Monsieur le Président, je voudrais faire savoir qu'il faut maintenant arrêter, chaque fois que nous voulons intervenir ici, d'appeler le nom de Yayi Boni. Yayi Boni est le Chef de l'Etat du Bénin. Il peut avoir des initiatives, mais ces dernières sont portées par les membres sectoriels du Gouvernement et c'est à eux que nous allons nous adresser. Chaque fois que nous nous retrouvons entre nous, que ce soit les courtisans de l'heure de Yayi Boni ou que ce soit nous les opposants, nous savons ce que nous nous disons, surtout par rapport à la question de la CEN-SAD. Nous sommes tous unanimes pour dire que ce qui est fait n'est pas bon. Même tout à l'heure encore, nous l'avons dit et pourtant quand les gens prennent la parole, c'est pour dire de belles choses en faveur du Chef de l'Etat, Yayi Boni, qui n'est certainement pas là pour voir ce qui se passe. Nous avons à nous adresser aux membres du Gouvernement. Monsieur le Président, c'est une doléance avant d'aller jusqu'au fond. Je veux expressément que le ministre des finances et le ministre de l'urbanisme se mettent ensemble pour mettre à ma disposition, Augustin Ahouanvoébla, un domaine de 25 mètres sur 25. Je vais payer dix millions, parce que je veux construire une belle villa là-dessus en six mois et s'il y a d'autres députés qui peuvent, ils n'ont qu'à demander, parce que cela fait mal ! Cela fait très mal de savoir qu'il y a des individus qui ont pris nos terres à 1.500 francs le mètre carré et qui les revendent à cent millions le carré, 25 mètres sur 25.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, comment peut-on comprendre que pour 42 hectares libérés en faveur des promoteurs ce qui fait 675 parcelles de 25 fois 25, nous n'ayons que 203 villas construites ? Comment comprendre que pour 42 hectares ils aient payé 600 et quelques millions, à exonérer neuf à douze milliards ! Cela veut dire qu'en réalité c'est l'Etat du Bénin qui leur a encore apporté des ressources. Je suis convaincu que le ministre des finances et le ministre de l'urbanisme qui sont assis là, ils sont tous d'accord avec nous que, en tant que citoyens de notre pays, on ne peut pas accepter de telles choses et ces promoteurs continuent de vendre nos parcelles. C'est Yayi Boni

qui leur a dit de vendre ? Alors, arrêtons ! Ce n'est pas Yayi Boni qui leur a dit de vendre. Il y a quelqu'un qui a cette responsabilité de suivre au nom de l'Etat du Bénin, parce que nous avons besoin de cela. Moi, je suis très malheureux. Très malheureux de savoir que face à des caméras, on se permet de dire des choses impossibles alors que dans les coulisses, nous savons ce que nous nous disons. Il faut que nous allions plus loin. Je dis toujours que nous avons besoin de mettre ensemble nos différences pour en faire une richesse au nom de notre pays. Mais malheureusement, quand on est face à des caméras on dit des trucs impossibles, des sottises. Mais qui devait faire cela ? Moi, je dis merci à mon collègue Houndété Eric parce que chacun de nous qu'on soit de la mouvance ou de l'opposition, on n'a pas été d'accord en son temps pour ce qui a été fait. Nous avons à demander des comptes à notre pays ! Parce que nous sommes aussi l'Etat. Je suis l'Etat, je suis une personnalité clé de l'Etat du Bénin et j'ai le devoir de rendre compte à mes enfants ; j'ai le devoir de rendre compte à nos citoyens, à notre peuple qui n'est pas là pour suivre ce qui se passe. Il y a des problèmes, c'est pourquoi ; ne pensez pas que c'est bête ! Ce que le collègue Tchocodo a demandé, qu'il faut une commission d'enquête parlementaire pour clarifier un certain nombre de choses, pour permettre que les choses aillent mieux. Monsieur le Président, c'est la mort dans l'âme que je me promène dans Cotonou, très heureux de savoir bien sûr que cela devient une belle ville, mais c'est la mort dans l'âme que je constate qu'on brade des terres acquises au nom d'une certaine promotion et qu'on vende à des individus qui n'en font rien. Vous avez toujours voyagé tout comme nous. De toutes les façons je voyage tout le temps et quand je reviens, du haut, je vois la ville de Cotonou. Je vois le Bénin. Quand vous allez à Cotonou, à peine le tiers des domaines de Cotonou exploitables l'est effectivement. Les deux tiers, c'est les garages, des choses impossibles. Il faut que le Gouvernement s'associe à nous, qu'on soit de l'opposition ou de la mouvance pour réorganiser véritablement l'exploitation de l'espace à Cotonou et peut-être même dans les autres villes comme Parakou, Bohicon, Djougou et j'en passe. Je veux m'arrêter pour dire, monsieur le ministre de l'urbanisme, depuis dix ans ma commune Avrankou n'a pas eu un mètre carré de pavés. Mais je viens pour vous ! Parce que je vais exercer le pouvoir, soyez rassurés, dans les tous prochains jours, je vais prendre le pouvoir dans ce pays et tous ceux qui m'ont fait du mal, je prendrai toutes les dispositions pour aussi régler un certain nombre de comptes. Parce que cela ne fait pas bien que nous nous comportions de cette manière, parce que vous pensez que le pouvoir est éternel et je suis convaincu, le Chef de l'Etat ne vous a pas dit de marginaliser certaines régions. Je vais vous faire don du reste de notre temps, mais je vous dis, il y a

nécessité qu'on se mette ensemble pour faire avancer davantage ce pays dont nous sommes tous fiers. Parce qu'il suffit d'aller ailleurs, quand vous revenez chez vous, vous vous sentez plus fier.

M. le Président. Nous avons fini avec le groupe « PRD-Union fait la Nation », mais je voudrais vous dire que nous sommes entendus, nous sommes écoutés, parce que nos débats sont retransmis en direct, donc évitons de dire certaines choses. Nous sommes les représentants du peuple et nous sommes les représentants n'ayant pas de mandat impératif. Nous sommes des représentants de l'ensemble de la Nation ; donc évitons de dire certaines choses.

Nous arrivons maintenant aux non inscrits qui sont au nombre de douze. Est-ce que nous avons des non inscrits qui voudraient intervenir ?

(Aucun non-inscrit ne se manifeste).

Il n'y en a pas. D'accord !

Mesdames, messieurs, chers collègues députés, nous sommes arrivés à la fin du débat. Je voudrais me permettre de mettre en relief certains éléments qui sont ressortis de vos interventions, ne serait-ce que pour notre propre gouverne. Nous retenons que la plupart des collègues ont estimé que c'est une initiative de la valorisation des espaces, parce qu'il y a eu deux sites pour la construction des villas dans le cadre de l'organisation du sommet de la CEN-SAD. Une belle initiative qui a couvert 42 hectares. 42 hectares dans l'espace urbain, c'est quelque chose d'assez important. Belle initiative, mais à écouter les uns et les autres, un projet mal géré, mal suivi et mal contrôlé et pas du tout évalué. Voilà les éléments qui sont ressortis.

Mal suivi, mal contrôlé et pas du tout évalué. Et les éléments ont été évoqués pour illustrer cela. Coût très faible du terrain, très variable, à la tête du client, puisqu'on a parlé du coût au mètre carré de 1500 francs, 2000 francs, etc. Coût excessivement bas et revendre les mêmes terrains à des coûts exorbitants donc spéculation foncière, données de base inexistantes pratiquement, puisque le nombre de villas prévisionnel n'était pas défini dans beaucoup de cas. A l'arrivée dans certains cas et dans beaucoup de cas, villas non réalisées et la question a été posée de savoir le sort qui est réservé à ceux-là qui n'ont pas respecté le contrat ou la convention qu'ils ont signé. Ensuite, des questions par rapport au coût d'une villa. Il a été dit par ailleurs que les facilités qui étaient accordées dans le cadre de cette initiative qui est heureuse, ne sont

pas clairement établies. Et quelle est la suite réservée finalement à ces réalisations ? Notamment, quels pourraient être les bénéficiaires de ces villas-là et quelles pourraient être les conditions d'acquisition de ces villas-là après les avantages nombreux et importants qui ont été accordés à ces promoteurs immobiliers. Certains collègues, au regard de tout cela, sont allés jusqu'à parler de gâchis ! Beau projet, belle initiative, mais dans la mise en œuvre finalement cela a donné un gâchis. En dehors de cela, d'autres questions ont été posées au Gouvernement, notamment au ministre en charge de l'urbanisme et au ministre des finances, mais malheureusement, ils ne pourront pas avoir la parole pour y répondre aujourd'hui puisque c'est ainsi fait. Notre cadre juridique ne nous donne pas l'occasion, l'opportunité de les entendre à nouveau, et je voudrais leur demander de bien vouloir nous faire part de leurs réponses par écrit, comme ils en ont d'ailleurs l'habitude.

Des questions, il y a une suggestion qui a été faite et qui a été reprise par beaucoup d'entre nous, c'est compte tenu, je dirai du flou pour reprendre l'expression qui a été utilisée par certains, compte tenu du flou artistique qui entoure la mise en œuvre du projet, les collègues ont suggéré qu'il y ait une commission d'enquête qui soit mise en place pour fouiller davantage et mieux comprendre, puisque le rôle de l'Assemblée Nationale est de comprendre pour mieux expliquer. Les collègues connaissent la procédure en cette matière, si telle est leur volonté, nous attendons qu'ils suivent la procédure retenue à cet effet. Des collègues ont également profité pour évoquer le problème de cadre juridique. Dans le cadre de ce genre de projet, dans le cadre du partenariat public-privé. Il y a eu des propositions effectivement qui ont été déposées par certains collègues sur l'initiative de la section béninoise de la structure parlementaire en charge de la lutte contre la corruption. Ces propositions ont été déposées et affectées notamment à la commission des lois. Les membres de la commission sont donc invités à faire diligence pour que nous profitions de ce contexte pour adopter le cadre juridique qui pourrait nous aider à éviter de tels problèmes, de telles difficultés que nous observons et que nous critiquons actuellement. Je dois dire par ailleurs, qu'il y a eu d'autres propositions qui ont été déposées, qui ont été annoncées aujourd'hui et qui sont à lier à ce partenariat public-privé. Globalement, voilà ce que je peux dégager comme élément essentiel ressortant du débat que nous venons d'avoir. Belle initiative qui est à encourager, mais il y a eu de sérieux problèmes en matière d'encadrement de cette initiative, du suivi et du contrôle de cette initiative, de la gestion du projet ou du programme en tant que tel, il y a eu beaucoup de problèmes, beaucoup de difficultés et en fin de compte, cela nécessite qu'il y ait une commission

d'enquête pour que véritablement l'institution parlementaire puisse avoir des éléments complémentaires d'information. Chers collègues, voilà ce que je peux dire en essayant de résumer les propos des uns et des autres. Nous en avons fini avec cette communication. Je voudrais tout de même remercier le Gouvernement d'avoir respecté son engagement, puisque le 15 mai dernier, l'engagement du Gouvernement est de présenter une communication le deuxième jour de séance après la prise de cet engagement et cela a été respecté ; c'est à l'actif du Gouvernement.

Nous allons à présent appeler la deuxième question. Il s'agit d'une question orale avec débats relative au problème de l'emploi et au problème du chômage au Bénin. C'est une question qui a été posée par le député Bida Youssoufou. Mais j'ai le droit tout de suite de vous informer que le collègue a quelques problèmes de santé, il n'a pas pu faire le déplacement, il nous a informés de ses difficultés, son problème de santé, il est l'unique auteur de la question orale, donc on ne pourra pas demander à un autre de poser la question à sa place. Nous allons devoir reporter ladite question avec regret, parce qu'il s'agit quand même d'un problème important, le problème de l'emploi des jeunes dans notre pays et nous avons voulu profiter de cette occasion pour échanger entre le Gouvernement et le Parlement sur la problématique elle-même, mais surtout sur les solutions et les approches de solution. Mais ce n'est que partie remise, nous allons pouvoir y revenir pour que véritablement ce débat puisse être engagé et réalisé.

M. Rachidi GBADAMASSI. Il y a omission.

M. le Président. Omission dans la synthèse ? Allez-y !

M. Rachidi GBADAMASSI. Vous avez oublié de dire que les gens ont voulu régler les comptes en 2016 s'ils prennent le pouvoir.

M. le Président. J'ai censuré ces propos. Donc, je ne prends pas cela en compte.

Chers collègues, nous arrivons à la fin de cette séance plénière. Et je voudrais féliciter l'ensemble des députés pour leur contribution à ce débat. Notre rôle est important, celui de contrôler l'action du Gouvernement. J'espère que nous le faisons à la satisfaction du peuple béninois, nous allons continuer de le faire.

La séance plénière de demain, prévue pour le vendredi 06 juin 2014 aura bien lieu à partir de 10 heures. Elle sera consacrée à l'examen du projet de loi portant loi-cadre sur les pêches au Bénin. Nous avons un seul point à l'ordre du jour : examen du projet de loi portant loi-cadre sur les pêches au Bénin.

Je voudrais souhaiter vivement que nous soyons plus nombreux à cette séance et que nous essayions d'être un peu plus à l'heure. Cela nous permettra de commencer à 10 heures ou au plus tard à 11 heures, plutôt qu'à 13 heures, 14 heures et cela nous permettra de terminer plus tôt. Je souhaite un bon retour à chacun en remerciant madame et messieurs les ministres de leur présence ici au Parlement.

Merci beaucoup, la séance est levée.

(Coups de maillet)

(La séance est levée à 15h57mn).

Porto-Novo, le jeudi 05 juin 2014

La Secrétaire de séance,

Claudine Afiavi PRUDENCIO.-

Le Président de séance,

Professeur Mathurin Coffi NAGO.-